

**Association Française de Développement  
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest  
C% Association Vélo  
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse  
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

des

Objet: Véloroutes et  
Voies Vertes dans le Gers

Toulouse, le 30 Mai 2000

à Mr José-Louis PEREIRA, Directeur  
Comité Départemental du Tourisme et  
Loisirs du Gers en Gascogne  
Maison Départementale du Tourisme  
BP 106 32002 Auch Cedex 02  
tel: 05 62 05 95 95 Fax: 05 62 05 02 16

Monsieur le Directeur,

J'ai été heureux de vous rencontrer à Villeneuve-sur-Lot, et je m'excuse de mon retard à répondre à votre lettre, reçue ici fin Avril.

Nous devrions nous rencontrer, mais je vous donne déjà ici les premières réactions de l'AF3V à vos projets.

D'abord, bravo, pour la rapidité de votre décision, et pour l'importance des deux itinéraires retenus, qui sont excellents car les Voies Vertes sont très demandées, et car les Véloroutes et Voies Vertes sont complémentaires du tourisme fluvial.

Vos deux projets sont excellents aussi car ils sont reliés entre eux, et reliés à terme au futur réseau régional aux deux extrémités.

La longueur importante permettra aux agences de voyage de randonnées à vélo de proposer des randonnées presque à 100% sur la vallée de la Baïse, puisque sur les trois départements du Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées on pourra faire 200 à 250 kms de vélo, ce qui correspond à la semaine type de 5 fois 50 km.

Précisément, il paraît essentiel d'étudier, puis de réaliser, une "Véloroute de la vallée de la Baïse" qui concerne toute la vallée, et qui soit reliée aux deux extrémités, au nord par le Lot-et-Garonne à la Voie Verte des Deux Mers (qui progresse vous l'avez compris à Villeneuve), et au sud par les Hautes Pyrénées à la Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour.

Une action commune avec le Département du Lot-et-Garonne nous paraît prioritaire à court terme, puisque l'itinéraire cyclable du canal va se faire, et puisque le tourisme fluvial sur la Baïse débute à Buzet.

Pour ce qui est de la Voie Verte Condom-Eauze, il serait souhaitable d'étudier à terme une liaison vers la vallée de l'Adour (Véloroute prévue), et vers Villeneuve-de-Marsan où existe la Voie Verte reliant cette ville à Mont-de-Marsan, qui devrait elle-même être reliée à l'itinéraire national de la côte atlantique.

Vous me demandez comment intégrer ces itinéraires du Gers dans le schéma national et régional ? Le schéma national a été décidé en décembre 98 par l'Etat pour baser les CPER 2000-2006. Il ne pourra sans doute pas être modifié avant 2006, date où l'on pourra entrer de nouveaux itinéraires, ceux portés localement fortement...

Le schéma régional n'existe pas encore. Nous avons demandé, en vain pour le moment, au Conseil Régional d'élaborer un tel schéma pour favoriser une cohérence régionale.

L'AF3V fait trois actions à ce niveau:

1- elle soutient et met en avant deux grands itinéraires structurants, qu'elle a repris dans sa carte, et qu'elle souhaite voir réaliser en priorité:

la Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour, et la Véloroute Vallée du Lot.

./..

2- Elle tient à jour un recensement des Véloroutes et Voies Vertes existant et en projet dans le Grand Sud-Ouest, dont je vous envoie la dernière version, incluant les itinéraires du Gers (carte + liste joints).

3- Elle informe les cyclistes des itinéraires déjà aménagés, à travers un catalogue, en cours de préparation, et son site Internet (en cours de constitution).

Par ailleurs, il nous semble important que les deux itinéraires prévus par le Gers soient de bonne qualité, ce qui implique qu'ils respectent le Cahier des Charges national, que je vous transmets (document joint).

Cela suppose en définitive des investissements assez importants, comme le montrent:

- les normes de coûts usuelles (voir doc ci-joint);
- les évaluations retenues en Midi-Pyrénées pour les deux itinéraires prévus au Contrat de Plan, Voie Verte des Deux Mers et Véloroute Toulouse-Rocamadour (voir les deux fiches techniques ci-jointes).

Des financements européens sont possibles pour tous les aménagements cyclables en zone éligible, ce qui est le cas du Gers. Ainsi le Département de l'Hérault est en train d'achever une Voie Verte Courniou-Olargues sur une ancienne voie ferrée désaffectée, et a obtenu un financement européen de 40% des dépenses totales (voir le document ci-joint).

**L'AF3V vous demande d'être associée de très près aux études réalisées par le Département du Gers**, par exemple comme "conseiller" ou "expert" au sein d'un "comité de pilotage". L'AF3V peut apporter son expérience régionale et nationale, et participer aux études sur le terrain.

Voici déjà quelques souhaits de l'AF3V:

1- Pour la Voie verte Condom-Eauze, le Département ayant acquis l'emprise, le projet pourra avancer assez vite. Il est intéressant d'utiliser les bâtiments disponibles (gares, bâtiments techniques) pour créer des haltes-services et des activités en bordure de la Voie Verte.

2- Pour la Véloroute de la Vallée de la Baïse, l'essentiel est:

- le choix de l'itinéraire, qui doit être continu, le plus près possible de la rivière, et surtout localisé sur des petites routes tranquilles, à faible trafic, en recherchant toujours la sécurité maximum;

- si possible, l'aménagement de portions en site propre, par réouverture de chemins ruraux ou de chemins de halage, par création de pistes cyclables, et par aménagement d'anciennes voies ferrées...

Ces choix d'aménagement constituent un travail complexe, qui peut être préparé par l'étude d'un bureau d'études, ou des services du Conseil Général. Il faudrait être très ambitieux en termes de sécurité et d'agrément.

L'avis des cyclistes de la FFCT est précieux, mais il serait, selon nous, insuffisant de vous limiter à ce seul avis, car les cyclistes de la FFCT sont des cyclistes avertis, habitués à rouler sur des routes départementales, et qui ne sont pas forcément sensibles aux exigences de sécurité qui sont celles des cyclistes familiaux et amateurs, à qui la Véloroute est destinée. L'AF3V connaît et représente les besoins de cette "clientèle" cycliste, et c'est aussi pour cette raison qu'elle vous demande d'être associée aux études.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association

Vélo

PJ: - Recensement des Véloroutes et Voies Vertes existant ou en projet dans le Grand Sud-Ouest: carte + liste (5 pages)  
- Véloroutes et Voies Vertes Cahier des charges (du schéma des itinéraires cyclables d'intérêt national) par l'AFIT 30/10/98 (8 pages + carte)  
- Normes de coûts, références AF3V (1 page)  
- Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006 Deux fiches techniques n°1 Voie verte des Deux mers n°2 Véloroute Toulouse-Rocamadour (8 pages)  
- Possibilités de financements européens pour les Véloroutes et Voies Vertes en Midi-Pyrénées (9 Pages)